

Au cours de la réunion du 21/12/2020 à Mons, les mesures liées à la COVID-19 NE SONT PAS suivies par tout le monde. Port obligatoire d'un, i.e. sur les hippopotames et pendant les courses.

Pour rappel, les réunions sur l'hippodrome de MONS se déroulent **sans public** :

Pour plus de précisions, seules les personnes suivantes sont autorisées sur l'hippodrome !

1. les jockeys participant aux courses ;
2. les commissaires de service, les services d'urgence et les personnes qui ont un emploi responsable sur l'hippodrome et qui sont responsables de la sécurité et du bon déroulement de la réunion;
3. un seul cheval peut être présent :
 - o avec un cheval - 1 entraîneur et 1 lad
 - o avec deux chevaux - 1 entraîneur et 2 lad
 - o avec trois chevaux et plus - 1 entraîneur et 3 lads
4. Les partenaires de ce qui précède ne sont pas autorisés.

Et uniquement s'ils sont préalablement enregistrés via es@hippodromedewallonie.be et/ou ag@hippodromedewallonie.be

En outre, les règles suivantes s'appliquent :

- Toutes les personnes présentes sur les lieux sont tenues de porter un masque buccal de façon permanente; l'écharpe ni le col roulé ne sont pas autorisés.
- La possibilité de resto dans THE TAKE AWAY est ainsi respectée ; il est hors de question de se rassembler.
- venez à l'hippodrome le plus tard possible et lorsque votre cheval ou vos chevaux ont participé, quittez l'hippodrome dès que possible.
- Garder la distance sociale de 1,5 m partout et en tout temps.

Il est très important que toutes ces règles soient appliquées de manière précise afin que les courses puissent continuer les jours suivants.

Le non-respect des mesures prévues par le protocole pourrait avoir de lourdes conséquences en cas de contrôle, ce qui pourrait conduire à la clôture des réunions et à la suppression des

Les contrevenants risquent une sanction substantielle.